



Direction ENVIRONNEMENT
Service ENVIRONNEMENT SPORTS NATURE
Contact S. THOMINE
Tél. : 0481668806 Fax. :
Courriel. : sthomine@ladrome.fr

ARRETE N° 19_DAJ_389

La Présidente du Conseil départemental,

- Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L3221-4 et L 3221-5 relatifs aux pouvoirs de police du Président du Conseil départemental en matière de gestion du domaine,
- Vu l'arrêté n°19_DAJ_0360 portant sur la fermeture du parc départemental de Lorient à compter du 29 novembre 2019
- Vu l'arrêté n° 19_DAJ_374 portant sur la prolongation de la fermeture du parc départemental de Lorient jusqu'au 20 décembre 2019
- Considérant les travaux de sécurisation effectués sur le site,
- Considérant le rapport d'expertise quant à l'état sanitaire des arbres du parc,

ARRETE

Article 1^{er} : Le parc départemental de Lorient est réouvert au public à compter du 21 décembre 2019.

Monsieur le directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale au 2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex ou sur internet à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à compter de la réponse explicite ou implicite de l'administration au recours gracieux adressé, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, au Président du Conseil départemental, 26 avenue du Président Herriot, 26026 Valence Cedex 9.

Fait à Valence, le 19 décembre 2019


Marie-Pierre MOUTON

Présidente du Conseil départemental